|  |
| --- |
| ***Par l’imam ‘Abdoullah Ibn Mouhammed Ibn ‘Abdilwahhâb*** |

|  |  |
| --- | --- |
| chahada | **Le statut des Chiites Rafida (duodécimaines)** |



**Avant-propos :**

Le Cheykh ‘Abdoullah le fils de Mouhammed Ibn ‘Abdilwahhâb a été interroger concernant le statut des Rafida (les chiites) ainsi que sur le statut de celui qui dit que la personne qui prononce l’attestation de foi (Chahâdatayn) ne peut être excommunié quoi qu’il fasse.

Cette fatwa nous enseigne aussi comment les anciens savants appliquaient la troisième annulation de l’Islam : « Celui qui ne rend pas mécréant les associateurs ou doute de leur mécréance ou justifie leur croyance est un mécréant à l’unanimité ».

**1)      Réponse du Cheykh ‘Abdoullah, qu’Allah le comble de sa miséricorde :**

Ar-Rafida est l’origine de ces groupes, parmi eux, il y a ceux qu’on nomme « *al moufaddala* » pour leur préférence de ‘Ali, qu’Allah l’agrée, sur le reste des compagnons qu’Allah les agrée, ceux-là ne maudissent pas les compagnons.

Et un autre groupe parmi eux prétende que Jibril, paix soit sur lui, s’est trompé dans la transmission de la révélation, il n’y a aucun doute de la mécréance de ce groupe.[[1]](#footnote-1)

Mais la plupart d’entre eux (les rawafids), à la base croient au message du prophète, que la paix et les prières d’Allah soit sur lui, mais ils prétendent que le Califat revient à ‘Ali et ils maudissent la plupart des compagnons, qu’Allah les agrée, et les traitent de pervers.

Nous allons rappeler ce qu’a dit le Cheykh Taqqi-ad-din Ibn Taymiyya, qu’Allah lui fasse miséricorde, sur leur statut dans « Sarim al Masloul » il dit :

« **Celui qui insulte les compagnons ou un seul parmi eu en ajoutant à cela que ‘Ali est une divinité ou un prophète et que Jibril s’est trompé, il n’y a aucun doute de sa mécréance et bien plus encore, il n’y a pas de doute non plus sur celui qui s’abstient de l’excommunier ; ainsi que celui qui calomnie ‘Aycha, qu’Allah l’agrée, alors qu’Allah l’a innocenté dans le Coran, celui-là a mécru aussi dans divergence.**

**Quant au fait de maudire et d’injurier- c’est-à-dire maudire les compagnons- qu’Allah les agrée, il y a divergence. Devient t-il pervers ou mécréant ?**

**L’Imam Ahmed s’est abstenu de faire le tekfir, il dit : « on doit le châtier et le fouetter et il faut le mettre en prison jusqu’à ce qu’il meurt ou qu’il se repente. »** »

Le Cheykh (Ibn taymiyya) qu’Allah lui fasse miséricorde, continue et dit :

« **Quant à celui qui outrepasse cela, c'est-à-dire celui qui prétend que les compagnons sont devenus apostats après la mort du Messager d'Allah, sauf un petit groupe ne dépassant pas une dizaine, ou qu'ils ont dévié, et bien il n'y a pas de doute sur la mécréance de celui qui dit une chose pareille. Quant à celui qui doute de sa mécréance il est lui-même mécréant** »

 Cela est la base du statut des Rafida, quant au statut des contemporains, ils sont lié maintenant avec les Rafida dans le chirk majeur, comme ce qu’ils font ouvertement, c’est le même chirk qui a été rapporté concernant les arabes (Qoraychite), ceux pour qui le Messager d’Allah leur a été envoyer, que la paix et les bénédictions d’Allah soient sur lui.

**2)      Le Cheykh ‘Abdoullah répond à la deuxième question :**

Celui qui dit que la personne qui prononce l’attestation de foi (Chahâdatayn) ne peut être excommuniée quoi qu’il fasse.

Le cheykh dit :

Quant à celui qui dit qu’il n’est pas permis de juger mécréant quiconque prononce les deux attestations, il devra forcément se contredire pour celui qui renie la résurrection ou en doute, même s’il prononce les deux attestations, ou s’il renie la prophétie d’un prophète qu’Allah nomma « prophète » dans Son Livre, ou celui qui dit qu’il est permis de faire l’adultère ou autre. Je ne pense pas qu’il se retiendra de juger mécréant ce genre là, sauf s’il est entêté et orgueilleux.

S’il s’entête et s’enorgueillit, et qu’il ose dire « Cela ne lui fait aucun mal, il ne peut devenir mécréant tant qu’il prononce les deux attestations **» alors il n’y a aucun doute de sa mécréance, ni sur la mécréance de celui qui doute de sa mécréance. Car lorsqu’il dit ça ; il dément Allah et Son messager, ainsi que l’unanimité des musulmans.** Et les preuves de cela sont évidentes dans le Coran, la Sounnah et l’unanimité.

 Celui qui dit: « Que le fait de prononcer les deux attestations,  rien ne peut les nuire » ou dit: « que celui qui prononce les deux attestations de foi, prie et jeûne, il est interdit de l'excommunier, même si il venait à adorer autre qu'Allah », et bien celui qui dit ça est un mécréant, et celui qui doute de sa mécréance est aussi un mécréant, car celui qui dit une telle parole a démentit Allah et son messager, ainsi que l'unanimité des musulmans comme nous l'avons précédemment mentionné, et les textes du coran et de la sunna sont nombreux, et vient s'ajouter à eux le consensus catégorique [*al Ijma’Qat’i*] au sujet duquel celui qui à un minimum de clairvoyances des paroles des savants ne doute point, cependant le conformisme aveugle et les passions rendent sourd et aveugle.

«  **Celui qu'Allah prive de lumière n'a aucune lumière** »

[Sourate Nour,Verset 40]

Fin de citation.

**Source** : Ad-Dourar As-Saniyya, tome 10, page 248- 250.

**Les points à retenir :**

  Le chiisme duodécimain imamite est une secte hors de l’Islam.

  Les chiites qui excommunient ou considèrent égarés la plupart des compagnons sont mécréants sans divergence ainsi que ceux qui calomnient ‘Aycha.

  Les savants ont divergés sur le tekfir de ceux qui maudissent les compagnons à l’instar de l’Imam Ahmed, qu’Allah le comble de sa miséricorde.

  Cheykh Al Islam met en pratique la Qaida « Celui qui ne rend pas mécréant les associateurs ou doute de leur mécréance est lui-même mécréant à l’unanimité» on remarque que c’était un principe de base du Cheykh al Islam et des savants du Najd.

Et Cheykh Al Islam Mouhammed Ibn ‘Abdilwahhâb confirme cette croyance, il dit dans Ad-Dourar As-Saniyya (10/129) : « **Le Rafidi qui insulte les compagnons, il y a divergence entre savant sur sa mécréance, par contre s’il croit que ‘Ali ou Al Houssayn [sont des divinités en les adorant avec Allah], il est mécréant à l’unanimité et le sunnite qui doute de sa mécréance est un mécréant.** »

Et Allah ta’ala demeure le plus savant

1. Comme les alevis qu’on trouve en Turquie, ndt. [↑](#footnote-ref-1)